

**AL VERTUS TT**



## **TOURNOI DE TENNIS DE TABLE AL VERTUS TT – 5 février 2017**

**Article 1 :** Le club de l'Amicale Laïque de VERTUS (08510095) organise un tournoi régional homologué sous le numéro 51xxxx le Dimanche 5 février 2017 à la salle des sports de VERTUS, Avenue de Bammental.

**Article 2 :** Le tournoi est réservé aux licenciés FFFT de la région Grand-Est, regroupant les Ligues de Champagne-Ardenne, de Lorraine et d'Alsace.

**Article 3 :** Le tournoi est composé de 8 tableaux.

**Article 4 :** Les rencontres se dérouleront au meilleur des 5 manches, par poules de 3 joueurs dont 2 seront qualifiés dans un tableau final à élimination directe, excepté pour le tableau 5-6 où les trois joueurs intègrent le tableau final. La formule du tableau 15-22 est également susceptible d'être modifiée. Scratch prononcé 15 minutes après le premier appel. La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

**Article 5 :** Des engagements pourront être pris sur place dans la limite des places disponibles.

**Article 6 :** Le tournoi ne peut accepter plus de 3 tableaux par joueur.

**Article 7 :** Les droits d'engagement sont fixés à 7,50 € par tableau. Ils seront à régler au moment du pointage (15€ pour 2 tableaux, 20€ pour 3 tableaux).

**Article 8 :** Les inscriptions pourront parvenir avant le Samedi 4 février 2017 à 12h à :  
M MANGEOT Frédéric - 03.26.52.16.83  
[mangeot.frederic@orange.fr](mailto:mangeot.frederic@orange.fr)

**Article 9 :** Les 8 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés, si celui-ci comporte au moins 16 participants. La remise des récompenses sera effectuée après les finales. Des lots pourront être remis aux perdants des quart-de-finales à partir de 18h30.

**Articles 10 :** Ce tournoi est le quatrième au programme du Trophée François Grieder 2016-2017.

## AL VERTUS TT TOURNOI DU 5 février 2017

### INSCRIPTIONS DU CLUB DE :

NOM	Prénom	Classement	5 à 6 8h30	5 à 8 10h30	5 à 10 12h30	7 à 12 8h30	9 à 14 9h30	11 à 16 11h30	13 à 19 13h30	15 à 22 10h30

**Article 11 :** Le club de l'AL VERTUS ne pourra être tenu comme responsable de vols ou perte d'objets durant l'ouverture de la salle.

**Article 12:** L'arbitrage des rencontres de poules sera effectué par les joueurs de la poule.

**Article 13 :** Le juge arbitre sera M. Jonathan GUIRAO, JA3, assisté de Julien GIORIA, JA3 et Emmanuel BARCELO, JAN. La table des JA sera habilitée à trancher les cas non prévus au présent règlement. Elle assurera le tirage au sort et veillera au bon déroulement sportif de la compétition.

**Article 14 :** Les classements et points licence à prendre en compte sont ceux de la seconde phase de la saison, publiés officiellement début Janvier.

**3 Tableaux maxi par joueur – 7.50 € par tableau**